



## Réforme de l'assortiment presse : les éditeurs de la coopérative MLP se prononceront, le 29 mars 2011, sur les modalités de mise en place

**MLP va convoquer, le 29 mars prochain, en assemblée générale, l'ensemble des éditeurs membres de la coopérative afin qu'ils se prononcent sur les modalités pratiques de la mise en place de la réforme de l'assortiment presse. Ils devront à cette occasion déterminer dans quelles conditions ils permettront que leurs propres publications soient inscrites dans cette nouvelle norme de diffusion de la presse.**

MLP a, avant même les Etats Généraux de la Presse Ecrite en 2008, toujours soutenu la mise en œuvre d'une politique de gestion et de dialogue organisée de l'assortiment des titres de presse dont les objectifs doivent viser à consolider le chiffre d'affaires des marchands de journaux, à faciliter un meilleur accès des lecteurs à l'offre de presse et à orienter plus que jamais l'action des diffuseurs vers le développement des ventes tout en respectant la neutralité de traitement des éditeurs dans le cadre de la loi.

Dès le 28 septembre 2010, avant même que la norme proposée par la Commission des Normes et Bonnes Pratiques n'ait été adoptée le 28 novembre 2010 par le CSMP, la coopérative MLP avait vu son assemblée générale approuver la mise en œuvre de l'assortiment. Mais elle avait également pris position pour que dans le cadre de cette réforme, soit exclue l'association de toute modalité de déréférencement des titres effectivement « vendeurs ». Cette dernière option, associée à d'autres modalités pratiques de mise en œuvre de l'assortiment, risque notamment d'aggraver les difficultés que rencontre le secteur de la vente au numéro.

MLP rappelle que sa propre approche méthodologique sur le nombre de références permettrait aux dépositaires et aux diffuseurs d'agir sur les 20% de titres non-vendeurs qui sont présents dans les linéaires des diffuseurs<sup>1</sup> sans prendre le risque de réduire le chiffre d'affaires de la presse.

En aucune manière, le résultat du vote des éditeurs coopérateurs de MLP le 29 mars 2011 ne visera à bloquer la réforme de l'assortiment ou à interférer sur les décisions des éditeurs des autres Coopératives. Il s'agira, pour les éditeurs MLP, de savoir si, pour leurs propres publications, ils acceptent d'ajouter à la gestion de l'assortiment des mesures de déréférencement et à quelles conditions.

Dans tous les cas, MLP poursuivra ses efforts afin de permettre toutes les voies de rapprochement utiles à la consolidation du marché et à son réseau de vente comme elle l'a toujours fait en soutenant, au-delà même des engagements qui lui ont été demandés, les mutations indispensables de la distribution de la presse autant auprès des dépositaires qu'auprès des diffuseurs.

Messagerie nationale avec 611 éditeurs clients, MLP distribue 2300 publications de presse régulières (hors multimédia et hors-séries) et travaille 1,3 millions d'exemplaires par jour. La messagerie livre quotidiennement 149 grossistes et sert directement 1 720 points de vente, dont un millier de diffuseurs à Paris auxquels elle permet de ne pas être facturés de frais de livraison. [www.mlp.fr](http://www.mlp.fr)

Contact presse : Michel Salion  
01 55 34 99 80 / 06 22 96 53 41  
[michel.salion@manifeste.fr](mailto:michel.salion@manifeste.fr)

---

<sup>1</sup> Les titres non-vendeurs représentent 20,1% des publications «toutes messageries» mise en ventes sur les linéaires des 151 diffuseurs observés en 2010 à la demande du SPM pour mesurer les enjeux de l'assortiment.